



**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

la réussite est en vous

Madame Marianne SERPE
20 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
46130 BIARS SUR CERE

Votre agence : Ag Biars Sur Cère
Référence : 6111569 / Q251481348

CAHORS, le 21 octobre 2025

Madame,

Par courrier du 8 octobre 2025, vous faites part de votre mécontentement relatif au prélèvement de frais sur votre compte courant professionnel n° 95521213014. Vous en demandez le remboursement.

Après examen, en concertation avec la Direction de votre agence, nous vous informons de la décision de vous verser la somme forfaitaire de 300. €. Elle sera portée au crédit du compte précité dans les prochains jours.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle prise en raison des éléments portés à notre connaissance.

En effet, l'ensemble de ces frais est conforme à notre tarification en vigueur, dont vous êtes régulièrement avisée selon les mesures légales, au moyen de plaquettes tarifaires expédiées avant son application ; celles-ci sont également disponibles dans tous nos points de vente. Enfin, nos tarifs sont en permanence accessibles à l'ensemble de notre clientèle sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane.

Nous vous invitons à veiller dorénavant à ce que votre compte fonctionne strictement dans les limites fixées, afin d'éviter le renouvellement d'incidents de ce type.

Votre agence reste à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires et rechercher avec vous les mesures à mettre en place afin d'éviter que cette situation se reproduise.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

MANCIET Patrice
Service Relations Clients

En cas de désaccord, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur des Entrepreneurs Individuels pour les litiges entrant dans son champ de compétence à savoir : les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance. Vous pouvez saisir le Médiateur, soit par voie postale : Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNB 20 / 22 rue RUBENS 75013 PARIS, soit sur le site internet du Médiateur : <https://www.mediateur-fnb.fr/pro>. Vous trouverez les coordonnées du médiateur de l'AMF, du médiateur du crédit et du médiateur de l'assurance en agence et sur notre site Internet, page « Réclamation et médiation », accessible à partir de la rubrique « Contact », pour les litiges entrant dans leur domaine de compétence.

Banque Populaire Occitane, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro siren RCS TOULOUSE 560 801 300 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou 31130 Balma. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

